

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 Mai 2025

Délibération n°20250522_09

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 5

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : JEUNESSE : mise à disposition de locaux communaux au profit des espaces jeunes communautaires (AIGRE et SAINT-AMANT-DE-BOIXE)

Le jeudi 22 Mai 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16/05/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle du Pressoir de LA BOIXE-VARS,

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CAMY Bruno ROUMAGNE Magalie - LASBUGUES Elisabeth – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

3-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

4-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

5-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : COMBAUD Alain – BOUYSSSET Céline – LIZOT Jackie – FLAUD Yves – MAHÉ Jacques – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis– HENTRY Jimmy - JEUNE Karine - TEILLET Anne - CHARRIAUD Sébastien - VERGNAUD David – BOURABIER Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : JEUNESSE : mise à disposition de locaux communaux au profit des espaces jeunes communautaires (AIGRE et SAINT-AMANT-DE-BOIXE)

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu l'intérêt général que représente pour les communes concernées la mise à disposition des locaux permettant l'accueil de jeunes sur leur territoire,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 05/05/2025,

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance & jeunesse informe l'assemblée que la municipalité de Saint-Amant-de-Boixe propose de mettre un local à disposition des jeunes collégiens le mercredi après-midi et a sollicité le partenariat de la communauté de communes pour accueillir les enfants.

Il est proposé, à compter du mois de juin, qu'un « animateur ados » de l'Accueil de Loisirs de La Boixe-VARS accueille les jeunes à leur sortie du collège, ce qui leur permettra désormais de venir à pied à leurs activités.

La Communauté de communes a par ailleurs sollicité la municipalité d'Aigre en vue de disposer d'un local au parc des Charmilles (AIGRE) pour l'accueil des adolescents durant les vacances.

Les mairies concernées proposent de mettre gracieusement les locaux à disposition de la Communauté de communes.

Les locaux seront mis gracieusement à la disposition de la CDC. Des conventions seront établies en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les termes de la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

